

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivants acte s.s.p. avec statuts du 21.03.2018, il a été constitué la société ci-après désignée :

Dénomination : AMC AGRO - NUTRITION  
 Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle  
 Capital : 1.000 euros  
 Siège : Villa Lapointe, 83 Rue Lapointe - 57260 DIEUZE  
 Objet : Conseil et management en nutrition animale et productions végétales auprès des professionnels de l'agriculture  
 Durée : 99 années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
 Président : Monsieur LINDNER Michaël demeurant 4a rue de la fontaine 57220 HELSTROFF  
 Immatriculation R.C.S. : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal d'Instance de METZ.  
 Cessions d'actions : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Ensuite, les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.  
 Conditions d'admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
 Pour avis : LINDNER Michaël, Associé

883193200

## Avis publics

Communauté de Communes  
Orne Lorraine Confluences

## Commune de BETTAINVILLERS

## AVIS AU PUBLIC

Approbation du Plan Local d'Urbanisme Instauration  
d'un droit de préemption urbain

Par délibération n° 2018-CC-026, en date du 13 mars 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (OLC) a :

- approuvé le Plan Local d'Urbanisme de BETTAINVILLERS.
- décidé d'instituer le droit de préemption simple sur les zones urbaines (UA et UC) conformément au plan annexé et intégré au Plan Local d'Urbanisme.

La délibération susvisée est affichée au siège de la Communauté de Communes (place du Général Leclerc 54580 AUBOUÉ) et à la Mairie de BETTAINVILLERS. Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à l'OLC et en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

Le Vice-Président, Fabrice BROGI

883164100

Notre quotidien est habilité à publier les annonces légales et judiciaires en 2018 dans les Départements de la Moselle et de la Meurthe et Moselle au tarif de 1.82€ HT du millimètre colonne.  
(Arrêtés préfectoraux : décembre 2017)

Commune de PUTTELANGE-LES-THONVILLE  
(Moselle)

## Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

## AVIS AU PUBLIC

Par délibération n° 391 en date du 29 mars 2018, l'organe délibérant du conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Puttelange-lès-Thionville et ses annexes, Halling et Himeiling.

Conformément aux articles R.123-18, R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, ladite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 04 avril 2018.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires à Metz, 17 quai Paul Wiltzer.

883258200

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## LE PREFET DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

L'arrêté préfectoral n°2018 -DCAT/BEPE- 68 du 29 mars 2018 prescrit l'ouverture d'une consultation du public à la mairie de SARREBOURG du dossier d'enregistrement présenté par la Société NORMA SARL pour l'exploitation d'une plateforme logistique et de bureaux à SARREBOURG.

Le dossier est tenu à la disposition du public pendant une durée de quatre semaines, soit du 25 avril 2018 au 22 mai 2018 inclus pour y être consulté pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie au public.

Il est également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle ([www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) - publications - consultations du public sur des projets ayant un impact sur l'environnement).

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de SARREBOURG ou les adresser au Préfet par lettre à la Préfecture de la Moselle Bureau des Enquêtes Publiques et de l'Environnement 9, place de la Préfecture 57034 METZ - Cedex 1, ou le cas échéant, par voie électronique ([pref-consultations-sarrebourg-csalins@moselle.gouv.fr](mailto:pref-consultations-sarrebourg-csalins@moselle.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public, soit le 22 mai 2018.

Le dossier d'enregistrement est également transmis au conseil municipal de la commune d'implantation du projet : SARREBOURG et au conseil municipal des communes de BUHL LORRAINE, HESSE et IMLING, communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet.

Ne peut être pris en considération que l'avis exprimé et communiqué au préfet par le maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 6 juin 2018.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à M. Thierry PFISTER - Société NORMA SARL - Lotissement terrasse Porte des Vosges - 57400 SARREBOURG - Tél. 06.32.87.29.58 Mel : [thierry.pfister@norma.fr](mailto:thierry.pfister@norma.fr)

A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, le Préfet de la Moselle statuera par arrêté sur la demande de la Société NORMA SARL. La décision sera soit un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions, soit un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.

883228200

## S.C.O.T. VAL DE ROSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 20 mars 2018

Membres élus : 55 - En exercice : 55 - Présents : 42 - Procuration : 1

4.Motion relative à la création d'une taxe régionale de transit pour assurer la gratuité de l'autoroute des Est-mosellans.

En matière d'aménagement du territoire, le Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle est devenu, ces dernières années, un acteur de plus en plus présent et sollicité. Le syndicat participe activement à de nombreuses études qui dessinent l'avenir de notre région. Le SCoT est un outil majeur pour définir les objectifs de redynamisation de notre territoire.

Cependant, les objectifs du SCoT sont en partie liés aux décisions nationales et régionales et à leurs effets sur la population. Par exemple, la fluidité des transports en Moselle-Est, condition indispensable aux échanges tant économiques que sociaux, est actuellement bridée par 7 péages instaurés sur l'autoroute A4.

Il est important de rappeler que le territoire évolue dans une longue phase de transition marquée par le départ des HBL et une importante chute démographique (perte de 12.300 habitants au cours des 15 dernières années). Cette perte de population voit les savoir-faire s'évanouir durablement voire définitivement, et ce malgré les efforts inouïs consentis pour réussir la mutation et assurer un redéploiement économique. Dans le même temps, les péages constituent un frein évident au développement économique et demeurent un obstacle pour fixer une population jeune, seule procréatrice d'une remontée démographique, mais qui doit émigrer ailleurs pour trouver un travail et assurer son avenir. Force est de constater qu'en Moselle-Est aujourd'hui, le taux de chômage s'approche des 15%.

CONSIDERANT que l'autoroute A4 a été construite il y a plus de 40 ans ;  
 CONSIDERANT que les barrières de 7 péages ceinturant la Moselle-Est sont une anomalie face à toute volonté d'essor économique ;  
 CONSIDERANT la chute démographique qui voit les savoir-faire s'évanouir durablement voire définitivement ;  
 CONSIDERANT la nécessité d'égalité devant la gratuité de la mobilité en Alsace et en Lorraine qui contribue à une équité républicaine ;

Le Comité, à l'unanimité, décide de demander à la Région Grand-Est de se voir confier la possibilité de mettre en place et de lever une taxe de transit sur cette infrastructure, à destination des poids lourds internationaux, qui permettra d'appliquer la gratuité d'utilisation de l'A4 par les habitants de Moselle-Est ;

Décide de porter à la connaissance du public et des principaux intervenants dans ce dossier, les intentions formulées ci-dessus.

Pour extrait conforme  
 Forbach, le 22 mars 2018, Le Président, Paul FELLINGER

883256200

# Annonces Légales et judiciaires



## Efficaces au quotidien Proximité - Réactivité - Visibilité

- **Réforme** de la Commande Publique,
- **Simplification** des procédures et de la publicité,
- **Documents de Consultation** à mettre à disposition par le biais d'une plate-forme ou d'un site,
- **Besoin d'un conseil, d'une aide** dans vos démarches, d'un rendez-vous avec un professionnel ?
- **Le Républicain Lorrain, acteur de votre vie locale, vous accompagne dans toutes vos démarches de dématérialisation.**

Renseignez-vous sur nos Services et Tarifs



Service annonces légales 03 87 34 19 62  
[LRLEGALES@republicain-lorrain.fr](mailto:LRLEGALES@republicain-lorrain.fr)  
[www.republicain-lorrain.fr](http://www.republicain-lorrain.fr)